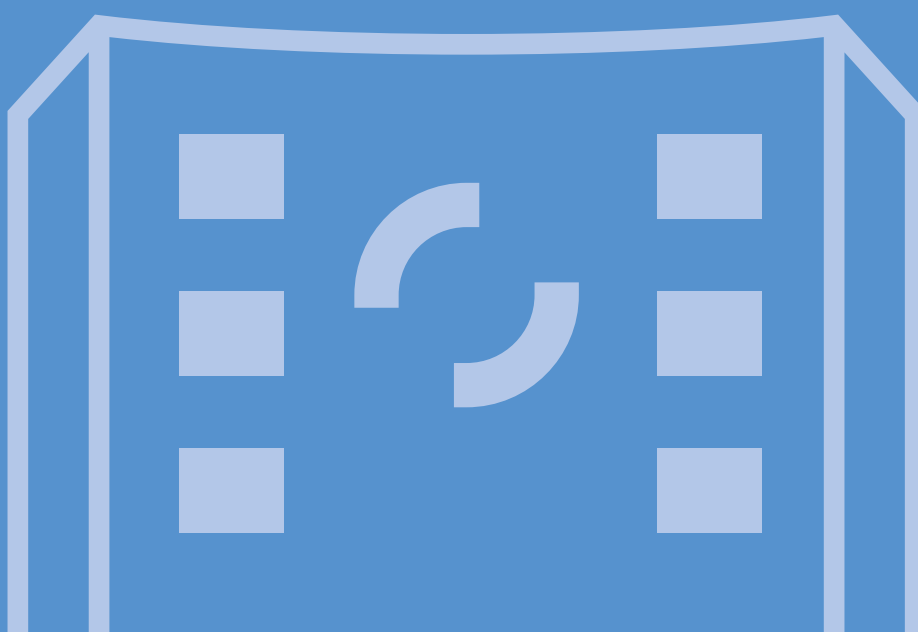


Politique d'investissement socialement responsable

Exercice [2021]



SOMMAIRE

1] CONTEXTE	3
2] EGAMO : UN GESTIONNAIRE QUI PLACE L'ESG AU CŒUR DE SON PROCESSUS	4
3] GESTION DIRECTE	5
• A. Une répartition des investissements par opinion ESG	5
• B. Focus sur les controverses ESG	6
• C. Une mesure d'application du portefeuille avec la trajectoire de +2°C à horizon 2100	7
4] GESTION DÉLÉGUÉE	9
• A. Méthodologie d'analyse	9
• B. Résultats au 31/12/2021	9
5] IMPLÉMENTATION D'UNE POCHE D'INVESTISSEMENT À IMPACT	10
• A. Approche retenue	10
• B. Résultats au 31/12/2021	10

1) CONTEXTE

Le 1^{er} janvier 2022, SMACL Assurances et MAIF ont créé une société d'assurance commune nommée SMACL Assurances SA (société anonyme), avec une date d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2021. La mutuelle SMACL Assurances a transféré une grande partie des contrats qu'elle gère à la société anonyme, ainsi que l'essentiel de son portefeuille d'actifs.

C'est ainsi que SMACL Assurances SA bénéficie, au titre de la gestion de ses actifs financiers, de la démarche engagée depuis quelques années par SMACL Assurances Mutuelle, visant à promouvoir la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de l'entreprise.

Cet engagement fort s'est notamment traduit par la réalisation d'Investissements Socialement Responsables (ISR), c'est-à-dire de placements destinés à financer des entreprises ou des entités publiques qui prennent en compte dans leurs modèles de développement des critères liés à l'environnement, au social et à la gouvernance et, de ce fait, contribuent activement au développement durable.

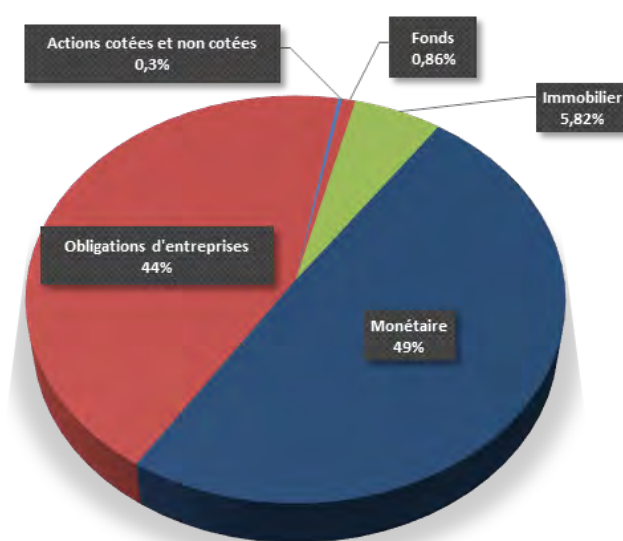
Opérer ce type de placements permet de capter de nouvelles opportunités et de mieux gérer les risques associés aux transitions environnementales et socio-économiques tout en favorisant une économie responsable, en adéquation avec les valeurs de la Mutuelle.

Cette démarche est confortée par l'existence de l'article 173 de la loi de Transition Énergétique (loi n°2015-992). Ce dernier prévoit l'instauration d'une Politique d'Investissement Responsable pour les investisseurs institutionnels ainsi que l'obligation pour ces derniers de communiquer sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect ESG et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Pour SMACL Assurances, l'élaboration de cette Politique d'Investissement Responsable se fait en cohérence avec les objectifs définis dans la Politique de Placements. Ils consistent, pour rappel :

- À réaliser une allocation d'actifs conforme à ses engagements, admissible en représentation de ces derniers, respectueuse des cadres légaux et cohérente avec les orientations stratégiques de la Mutuelle.
- À conserver la politique de placements prudente menée jusqu'à présent et qui se traduit par des contraintes en termes de liquidité, de qualités des actifs, d'exposition géographique et de classes d'actifs.
- À se doter d'actifs générant des revenus financiers.

À titre informatif, nous faisons figurer ci-dessous la répartition du portefeuille au 31/12/2021 :

Répartition du portefeuille au 31/12/2021 (en valeur de marché)



Bien que la présente politique s'applique à l'ensemble du portefeuille de placements, le périmètre des éléments analysés ci-après comprend uniquement la poche obligataire, soit environ 44 % du portefeuille de placements.

À l'issue de l'apport partiel d'actifs, SMACL Assurances SA a conservé le gestionnaire d'actifs de SMACL Assurances Mutuelle, EGAMO.

2] EGAMO : UN GESTIONNAIRE QUI PLACE L'ESG AU CŒUR DE SON PROCESSUS

Avant de déléguer la gestion de ses placements à EGAMO, SMACL Assurances a veillé à ce que le délégataire partage ses convictions, adhère aux **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)**⁽¹⁾ et s'implique dans une démarche ISR, notamment en matière de politique de vote et de reporting ESG.

Dans le respect des PRI, EGAMO - **signataire de la charte de l'ONU** pour l'Investissement responsable — applique les démarches suivantes dans sa politique d'investissement :

- Intégration de l'investissement responsable à l'ensemble de ses encours gérés ;
- Application d'une démarche de progrès dans l'analyse ESG de ses investissements ;
- Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion pour une meilleure prise en compte de l'ESG dans leur organisation ;
- Communication auprès des clients et du public de la politique d'investissement responsable.

Le process de gestion d'EGAMO incorpore la dimension ESG pour 100 % de ses encours, de manière différenciée en fonction de la technique de gestion concernée :

- La gestion en titres vifs :
 - Analyse des émetteurs et suivi des controverses ;
 - Engagement auprès des sociétés sur les questions ESG lors de rencontres avec la direction et dans l'exercice des droits de vote.
- La multigestion en architecture ouverte : questionnaire de due diligence ESG, dialogue régulier avec les sociétés de gestion sur l'évolution de leurs pratiques.

EGAMO a mis en place un **Comité mensuel dédié** pour un suivi actif des investissements actuels et potentiels sur la question ESG.

Dans le cadre des décisions qu'il prend, le Comité ESG peut être amené à exclure des émetteurs en fonction de la gravité des pratiques ESG mises en cause.

(1) En signant les PRI, les investisseurs s'engagent à intégrer, au sens large, les problématiques **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion de leurs portefeuilles.

3] GESTION DIRECTE

L'approche retenue consiste à procéder à une **évaluation ESG et Carbone des investissements obligataires**. Compte tenu de la spécificité de ces calculs, les données chiffrées indiquées sont issues des fournisseurs extra-financiers avec lesquels EGAMO a contracté ainsi que de l'analyse réalisée par la Direction de la recherche économique et durable d'EGAMO. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises (2021 ou 2020).

Pour gérer les actifs qui lui sont confiés, EGAMO s'appuie sur sa politique d'investissement responsable

articulée autour de principes directeurs, à partir desquels sont déclinées les différentes stratégies de prise en compte des critères ESG (exclusions, gestion de controverses, filtrage positif sur la base d'une notation sociétale, engagement et vote).

À cela s'ajoute, dans le cadre du mandat de gestion, **la prise en compte par EGAMO de la politique d'exclusion pratiquée par la MAIF**, afin de faire converger la politique socialement responsable de SMACL Assurances SA vers celle de son principal actionnaire. Ces exclusions peuvent être normatives ou sectorielles (armement, tabac, énergies fossiles, etc.).

A. Une répartition des investissements par opinion ESG

I. Méthodologie d'analyse

Dans le cadre des analyses qu'elle mène, sur la base des informations collectées ou fournies par les services des fournisseurs de données ESG, EGAMO utilise différents types d'informations :

- Des notations ESG ;
- Des indicateurs ESG (dont empreinte carbone) ;
- Des indicateurs d'impact ;
- Des controverses.

Pour les émetteurs privés

Les informations de notation reposent sur 38 critères ESG rassemblés autour de 6 thématiques :

- Environnement ;
- Ressources humaines ;
- Droits humains ;
- Engagement sociétal ;
- Comportement sur les marchés ;
- Gouvernance.

Pour les émetteurs publics

Un système de rating basé sur trois thématiques équipondérées :

- Environnement ;
- Social ;
- Gouvernance.

L'analyse des émetteurs privés et publics repose sur les données collectées par les analystes d'EGAMO à partir de la base du fournisseur VIGEO-EIRIS, ainsi que sur l'ensemble de la documentation publiée des entreprises suivies et par des échanges avec ces dernières.

L'univers noté privé est de 748 émetteurs - dont 5 % de notation interne - et l'univers noté public de 45 émetteurs.

Afin de déployer sa politique d'Investissement Responsable, EGAMO a fait le choix de développer un système de notation propriétaire, qui se base à la fois sur les données fournies par des prestataires externes et sur le travail de recherche de l'équipe de la Direction de la Recherche Economique et Durable.

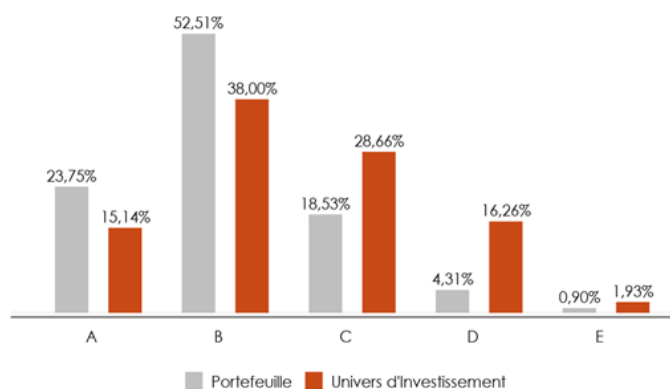
L'indicateur se lit sur **une échelle allant de « A » pour les entreprises engagées et ayant été reconnues comme telles à « E » pour celles ne développant aucune stratégie et accusées de controverses graves.**

II. Résultats de l'analyse ESG des émetteurs privés

Les résultats de l'analyse ESG menée sur le portefeuille existant montrent que celui-ci est **nettement meilleur que son univers d'investissement.**

Précisément, la part totale des émetteurs engagés ou positifs - en sommant les notes « A » et « B » - est plus élevée de 25 points dans le portefeuille.

Comparaison du Portefeuille et de l'Univers d'Investissement (UI)



La performance extra-financière globale (i.e. notation ESG moyenne) du portefeuille est de B, avec **plus de 76 % des investissements réalisés sur des émetteurs privés très bien évalués en matière ESG**, à savoir des émetteurs notés A ou B. Il y a de fait une sous pondération sur les émetteurs notés C, D et E par rapport à l'univers d'investissement.

III. Résultats de l'analyse ESG des émetteurs publics

SMACL Assurances SA ne possède aucun titre souverain au 31/12/2021.

B. Focus sur les controverses ESG

I. Méthodologie

Les controverses sont examinées dans le cadre du suivi des émetteurs par la Direction de la recherche économique et durable. Elles s'appuient, comme indiqué précédemment, sur les données VIGEO-EIRIS. Les controverses sont évaluées selon :

- **La sévérité de la controverse** : critique, forte, significative, mineure ;
- **Le degré de réactivité de l'émetteur** : proactive, corrective, réactive, non-communicative ;
- **La fréquence de survenance des controverses** : récurrente, fréquente, occasionnelle, rare.

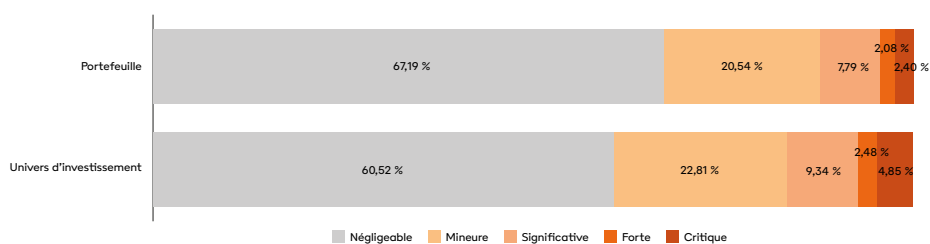
La sévérité de la controverse est définie selon la méthodologie de VIGEO-EIRIS, en prenant en compte le cadre défini par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, qui demande une évaluation de l'ampleur, de la portée et du caractère réparateur / irrémédiable d'une controverse.

Dans les graphiques suivants, pour chaque émetteur en portefeuille ou dans l'univers d'investissement, la criticité moyenne des controverses encore en cours est calculée, permettant de classer ces sociétés selon les catégories suivantes :

- **Négligeable** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses négligeables ;
- **Mineure** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses mineures ;
- **Significative** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses significatives ;
- **Forte** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses fortes ;
- **Critique** : émetteur ayant connu en moyenne des controverses critiques.

II. Résultats

La répartition des émetteurs selon le niveau des controverses est la suivante :



Les résultats de cette analyse sont **favorables au portefeuille de SMACL Assurances SA** dont la part totale des niveaux « Négligeable » et « Mineure » pèse 88 % (vs 83 % pour l'univers d'investissement).

C. Une mesure d'adéquation du portefeuille avec la trajectoire de +2°C à horizon 2100

L'indicateur de performance climatique « +2°C » vise à aligner le portefeuille sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique par le biais du financement de la transition énergétique et de l'économie verte. L'objectif de limitation du réchauffement planétaire est un seuil fixé par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Expert sur le Climat) dans le but de respecter l'Accord de Paris de 2015.

I. Méthodologie : la conversion de l'empreinte carbone en trajectoire de température

Ces travaux consistent à déterminer l'empreinte carbone en tenant compte des émissions directes des entreprises, de leurs fournisseurs et de leurs produits, mais aussi des émissions évitées grâce aux efforts d'efficacité ou au déploiement de solutions « vertes ».

Une fois l'empreinte carbone évaluée, cette dernière est convertie en niveau d'adéquation du portefeuille avec les scénarios climatiques, sur une échelle de 2°C à 6°C :

- un portefeuille 2°C s'inscrit dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 2°C en 2100 ;
- un portefeuille 6°C s'inscrit dans une trajectoire de poursuite de la croissance des émissions de gaz à effet de serre, conduisant aux conséquences les plus graves du réchauffement climatique.

Au niveau du portefeuille, le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur qui s'exprime en température de portefeuille (degrés Celsius).

La source d'information pour ce calcul provient de MSCI ESG Research.

II. Résultats

L'évaluation carbone du portefeuille (+3,3°C) est en ligne avec celle de l'indice de référence.

Cette comparaison doit néanmoins être relativisée, étant donné que 78 % seulement des entreprises de l'univers d'investissement a été converti en trajectoire de température contre 90 % pour le portefeuille. En d'autres termes, nous pouvons penser qu'à périmètre équivalent, l'évaluation carbone de l'univers serait supérieure à 3,3°C.

En effet, ce taux de 78 % de couverture s'explique par l'absence de réponses de la part d'entreprises de l'univers d'investissement.

Plusieurs souches obligataires d'émetteurs issus de l'industrie et de l'énergie dont les émissions carbone sont intenses arrivent à échéance en 2022 (Solvay, Easyjet et EDF) ; elles seront réemployées sur des émetteurs plus vertueux en la matière afin d'améliorer la performance carbone du portefeuille.



	Portefeuille	Univers d'investissement
Potentiel de réchauffement climatique à horizon 2100 (en degrés Celsius)	3,3°C	3,3°C
Taux de Couverture	90 %	78 %

A. Méthodologie d'analyse

Avant de déléguer la gestion de tout ou partie de ses placements, chaque investisseur doit veiller à ce que le délégataire partage ses convictions, notamment en matière d'ISR. C'est pourquoi **la Mutuelle vérifie que les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille adhèrent aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** et s'impliquent dans une démarche ISR, notamment en matière de :

- politique de vote ;
- reporting ESG ;
- calcul de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.

Aussi, si l'une des sociétés de gestion auxquelles SMACL Assurances confie ses avoirs s'avère ne pas être signataire des PRI ou engagée dans une démarche ISR, la Mutuelle se réserve le droit de l'inciter à faire évoluer sa politique dans ce domaine par l'envoi d'un courrier en ce sens. En cas de refus et sous réserve qu'il existe d'autres alternatives,

la Mutuelle peut décider de rompre toute relation commerciale avec la société de gestion en question.

EGAMO intègre les critères ESG dans 100 % des encours gérés du mandat de SMACL Assurances SA, aussi bien dans sa gestion titres vifs que dans la multigestion.

L'univers multigestion d'EGAMO est construit, depuis 2014, à l'aide d'un questionnaire ESG spécifique, en complément de la due diligence existante sur les sociétés de gestion. Cette approche permet de sensibiliser l'ensemble des prestataires aux valeurs ESG et d'établir les bases d'un questionnement régulier, dans une optique pragmatique. La réponse au questionnaire ESG est un passage obligé au référencement d'une société de gestion, avant tout investissement.

Les différentes stratégies de gestion reposent sur l'application de la politique d'exclusion, l'analyse des controverses, et une analyse fondamentale intégrée incluant les critères ESG.

B. Résultats au 31/12/2021

Au 31 décembre 2021, un unique OPC labellisé figure dans le portefeuille de SMACL Assurances SA, pour un montant de 4,9 M€ (FR0010251660 - AMUNDI EURO LIQUIDTY SRI-ICC).

(2) En signant les PRI, les investisseurs s'engagent à intégrer, au sens large, les problématiques **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion de leurs portefeuilles.

5] IMPLÉMENTATION D'UNE POCHE D'INVESTISSEMENT À IMPACT

A. Approche retenue

Afin de compléter sa démarche et de la rendre plus lisible aux yeux de tous, SMACL Assurances a souhaité mettre en place une poche d'investissement à impact regroupant les nouveaux Investissements Socialement Responsables réalisés. Cette poche a ainsi pour objectif de favoriser l'émergence d'une économie soutenable par une allocation du capital vertueuse et rentable.

Celle-ci regroupe les investissements réalisés dans les classes d'actifs suivantes :

- **Obligations vertes et sociales ;**
- OPCVM actions ou monétaires labellisés **ISR** ou **TEEC** ;
- Tout autre investissement satisfaisant les lignes directrices de la Politique de Placements et destiné à soutenir le développement durable.

La mise en place de cette poche s'inscrit dans la continuité de la démarche adoptée depuis plusieurs années par SMACL Assurances et qui consiste à favoriser, dans la mesure du possible, les investissements socialement responsables au travers d'OPCVM labellisés ISR et d'obligations vertueuses.

B. Résultats au 31/12/2021

Au 31/12/2021, ces lignes représentent un montant total de 44,5 millions d'euros, soit plus de 18 % du portefeuille sous mandat.

Leur répartition est la suivante :

ESG-Green Bond	36,4
ESG-Social Bond	1,0
ESG-Sustainability Bond	0,0
ESG-SL Bonds	2,1
Green Fund	4,9
TOTAL ESG	44,5

Green Bonds :

titres obligataires qui financent des projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, gestion durable des déchets et de l'eau, etc.) ;

Social Bonds :

titres obligataires dont l'objet est de financer des projets sociaux spécifiques (accès à l'école, campagne de vaccination, création d'emploi, etc.) ;

Sustainability Bonds :

émissions ayant des objectifs à la fois environnementaux et sociaux ;

Sustainability-Linked Bonds :

elles ne financent pas des projets en particulier, mais plutôt le fonctionnement général d'un émetteur qui a des objectifs de développement durable explicites préalablement définis dans le contrat d'émission (production d'énergie durable, accroissement de la diversité des sexes au sein de la gouvernance, formation de personnes défavorisées à la production d'énergie, etc.). La réalisation ou la non-réalisation par l'émetteur de ces objectifs se traduit par une diminution ou une augmentation du taux de coupon de l'obligation.

Green Funds :

fonds ISR



[smacl.fr](https://www.smacl.fr)



SMACL ASSURANCES SA – Société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833817224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT Cedex 9.



12/2022 – Conception : Direction de la marque et de la communication SMACL Assurances.

L'ASSURANCE DES TERRITOIRES